

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CCAS ESSEY LES NANCY**

Numéro SIRET :

**POSTE COMPTABLE : Trésorerie de ESSEY LES NANCY**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget du C.C.A.S.**

**ANNEE 2014**

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP	2014
--	----	------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	262 405,54	252 371,06
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 10 034,48
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	262 405,54	262 405,54

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	262 405,54	262 405,54

(1) Au budget primitif, les crédits volés correspondent aux crédits volés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits volés correspondent aux crédits volés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement volés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement volés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement volés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP 2014
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	49 071,00	0,00	49 671,00	49 671,00	49 671,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	144 682,88	0,00	151 934,54	151 934,54	151 934,54
65	Autres charges de gestion courante	60 800,00	0,00	60 800,00	60 800,00	60 800,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>254 553,88</b>	<b>0,00</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>254 653,88</b>	<b>0,00</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>254 653,88</b>	<b>0,00</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>262 405,54</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	21 000,00	0,00	16 100,00	16 100,00	16 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	193 039,30	0,00	207 501,06	207 501,06	207 501,06
75	Autres produits de gestion courante	2 050,00	0,00	2 270,00	2 270,00	2 270,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>234 089,30</b>	<b>0,00</b>	<b>243 871,06</b>	<b>243 871,06</b>	<b>243 871,06</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>243 589,30</b>	<b>0,00</b>	<b>252 371,06</b>	<b>252 371,06</b>	<b>252 371,06</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>243 589,30</b>	<b>0,00</b>	<b>252 371,06</b>	<b>252 371,06</b>	<b>252 371,06</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>10 034,48</b>
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>262 405,54</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 671,00		49 671,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 934,54		151 934,54
65	Autres charges de gestion courante	60 800,00		60 800,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>262 405,54</b>	<b>0,00</b>	<b>262 405,54</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>262 405,54</b>
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 100,00		16 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000,00		18 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	207 501,06		207 501,06
75	Autres produits de gestion courante	2 270,00	0,00	2 270,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	8 500,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>252 371,06</b>	<b>0,00</b>	<b>252 371,06</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>10 034,48</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>262 405,54</b>
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>49 071,00</b>	<b>49 671,00</b>	<b>49 671,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	19 500,00	19 500,00	19 500,00
6064	Fournitures administratives	350,00	600,00	600,00
61558	Autres biens mobiliers	250,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	251,00	251,00	251,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	550,00	550,00	550,00
6228	Divers	100,00	100,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	16 850,00	18 350,00	18 350,00
6237	Publications	1 100,00	1 200,00	1 200,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6257	Réceptions	2 500,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	570,00	570,00	570,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>144 682,88</b>	<b>151 934,54</b>	<b>151 934,54</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	74,43	78,68	78,68
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 637,42	1 730,72	1 730,72
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	223,28	263,00	263,00
64111	Rémunération principale	71 353,14	73 464,96	73 464,96
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	3 874,65	3 893,20	3 893,20
64118	Autres indemnités	19 150,21	17 557,68	17 557,68
64131	Rémunérations	2 520,00	4 798,27	4 798,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 578,33	13 573,73	13 573,73
6453	Cotisations aux caisses de retraite	22 471,42	24 237,32	24 237,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		136,98	136,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
6488	Autres charges	5 500,00	6 400,00	6 400,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>60 800,00</b>	<b>60 800,00</b>	<b>60 800,00</b>
6561	Secours d'urgence	32 000,00	32 000,00	32 000,00
6562	Aides	6 800,00	6 800,00	6 800,00
6568	Autres secours	22 000,00	22 000,00	22 000,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>254 553,88</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>254 653,88</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>254 653,88</b>	<b>262 405,54</b>	<b>262 405,54</b>

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP 2014
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

+		
RESTES A REALISER 2013 (11)	0,00	
+		
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00	
=		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	262 405,54	

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	21 000,00	16 100,00	16 100,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	21 000,00	16 100,00	16 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000,00	18 000,00	18 000,00
706	Prestations de services	18 000,00	18 000,00	18 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	193 039,30	207 501,06	207 501,06
7474	Communes	185 081,30	199 543,06	199 543,06
7475	Groupements de collectivités	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7478	Autres organismes	3 958,00	3 958,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	2 050,00	2 270,00	2 270,00
752	Revenus des immeubles	350,00	350,00	350,00
758	Produits divers de gestion courante	1 700,00	1 920,00	1 920,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>234 089,30</b>	<b>243 871,06</b>	<b>243 871,06</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 500,00	8 500,00	8 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 500,00	8 500,00	8 500,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>243 589,30</b>	<b>252 371,06</b>	<b>252 371,06</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>243 589,30</b>	<b>252 371,06</b>	<b>252 371,06</b>

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

10 034,48

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

262 405,54

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains,	Action économique	
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RAR N-1 et reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RAR N-1 et reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	1 050,00	14 001,26	0,00	0,00	0,00	0,00	130 416,47	116 937,81	0,00	0,00	0,00	262 405,54
<b>RAR N-1 et reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	1 050,00	14 001,26	0,00	0,00	0,00	0,00	130 416,47	116 937,81	0,00	0,00	0,00	262 405,54
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 951,06	23 500,00	0,00	0,00	0,00	252 371,06
<b>RAR N-1 et reports</b>	10 034,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 034,48
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	11 954,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 951,06	23 500,00	0,00	0,00	0,00	262 405,54

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Anténagt et services urbains, environnement	Action économique	TOTAL

**FONCTIONNEMENT**

Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		1 050,00	14 001,26	0,00	0,00	0,00	0,00	130 416,47	116 937,81	0,00	0,00	0,00	282 405,54
<b>Dépenses réelles</b>		1 050,00	14 001,26	0,00	0,00	0,00	0,00	130 416,47	116 937,81	0,00	0,00	0,00	282 405,54
011	<b>Charges à caractère général</b>	50,00	1 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00	36 310,00	0,00	0,00	0,00	49 871,00
804	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
8064	Fournitures administratives	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
8182	Documentation générale et technique	0,00	251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251,00
8225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560,00
8228	Divers	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
8232	Fêles et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	17 350,00	0,00	0,00	0,00	18 350,00
8237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
8247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
8257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
827	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
8281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00	260,00	0,00	0,00	0,00	570,00
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	1 000,00	12 790,26	0,00	0,00	0,00	0,00	79 916,47	58 627,81	0,00	0,00	0,00	151 934,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,07	23 81	0,00	0,00	0,00	78,88
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 211,51	519,21	0,00	0,00	0,00	1 730,72
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,10	78,90	0,00	0,00	0,00	263,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 732,48	38 732,48	0,00	0,00	0,00	75 464,96
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948,60	1 948,60	0,00	0,00	0,00	3 897,20
64118	Autres indemnités	0,00	1 590,26	0,00	0,00	0,00	0,00	7 983,71	7 983,71	0,00	0,00	0,00	17 967,46
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 798,27	0,00	0,00	0,00	0,00	4 798,27
6451	Cotisations à l'I.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 501,62	4 072,11	0,00	0,00	0,00	13 573,73
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 988,13	7 271,19	0,00	0,00	0,00	24 259,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,98	0,00	0,00	0,00	0,00	138,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6488	Autres charges	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 800,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	60 800,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00

## IV - ANNEXES

## IV

## ELEMENTS DU BILAN

## A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6568	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
<b>RECETTES</b>													
	Total recettes de fonctionnement	11 954,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 951,06	23 500,00	0,00	0,00	0,00	262 405,54
	Recettes réelles	11 954,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 951,06	23 500,00	0,00	0,00	0,00	262 405,54
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 034,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 034,46
013	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 034,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 034,46
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 100,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	15 600,00	0,00	0,00	0,00	18 600,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
74	Dons, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 501,06	0,00	0,00	0,00	0,00	207 501,06
7474	Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 543,06	0,00	0,00	0,00	0,00	199 543,06
7475	Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
758	Produits divers de gestion courante	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le déficit est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1.1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

## DETAIL FONCTIONNEMENT

## FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>1 050,00</b>	<b>14 001,26</b>	<b>15 051,26</b>
Dépenses de l'exercice	<b>1 050,00</b>	<b>14 001,26</b>	<b>15 051,26</b>
011 Charges à caractère général	50,00	1 211,00	1 261,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00	12 790,26	13 790,26
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>11 954,48</b>	<b>0,00</b>	<b>11 954,48</b>
Recettes de l'exercice	<b>1 920,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 920,00</b>
75 Autres produits de gestion courante	1 920,00	0,00	1 920,00
Restes à réaliser - reports	<b>10 034,48</b>	<b>0,00</b>	<b>10 034,48</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défi)	10 034,48	0,00	10 034,48

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	5 Interventions sociales	521 Services à caractère social pour	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>129 416,47</b>	<b>1 000,00</b>	<b>130 416,47</b>
Dépenses de l'exercice	129 416,47	1 000,00	130 416,47
Dépenses à caractère général	12 100,00	0,00	12 100,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	79 516,47	0,00	79 516,47
012 Charges de personnel et frais assimilés	37 800,00	1 000,00	38 800,00
65 Autres charges de gestion courante			
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>226 951,06</b>	<b>0,00</b>	<b>226 951,06</b>
Recettes de l'exercice	226 951,06	0,00	226 951,06
013 Atténuations de charges	16 100,00	0,00	16 100,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00	0,00	3 000,00
74 Dotations, subventions et participations	207 501,06	0,00	207 501,06
75 Autres produits de gestion courante	350,00	0,00	350,00

Sous-fonction 521	
5210 Services communs	
<b>CHAPITRES</b>	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>1 000,00</b>
Dépenses de l'exercice	1 000,00
Dépenses à caractère général	0,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice	0,00
013 Atténuations de charges	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>89 618,08</b>	<b>27 319,73</b>	<b>116 937,81</b>
Dépenses de l'exercice	<b>89 618,08</b>	<b>27 319,73</b>	<b>116 937,81</b>
011 Charges à caractère général	36 310,00	0,00	36 310,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	31 308,08	27 319,73	58 627,81
65 Autres charges de gestion courante	22 000,00	0,00	22 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>23 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 500,00</b>
Recettes de l'exercice	<b>23 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 500,00</b>
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000,00	0,00	15 000,00
77 Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	8 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP	2014
--	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	IV C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3	0	3	2	0	2
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	1	0	0	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		4	0	4	3	0	3
Assistant socio-éducatif	B	2	0	2	2	0	2
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	1	0	1
Agent social de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	1	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		7	0	7	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/001/02/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Etaient temps plein annuel/travail (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail - période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°94-59 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

	IV
	C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	297	0,00	3 a (ATA)	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-Technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif ou contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins de la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 27 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.		BP	2014
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,  
A Essey-lès-Nancy, le 18/03/2014  
Le Président,

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour :  
                  Contre :  
                  Abstention :

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.  
A Essey-lès-Nancy, le 18/03/2014

Date de convocation :

Les membres du Conseil d'administration,

Jean-Paul MONIN	
Rosette GIRSCH	
Bernard SCHNELL	
Jean-Pierre BRANDELY	
Marie France METZELARD	
Jacqueline BELLIER	
Raoul PIERSON	
Simone GUERBERT	
Micheline WOERTER	
Blanche MAYAUX	
Françoise ANTOINE	
Marie-Catherine SELLIER	
Nadine CADET	

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP 2014
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Pierrette GRANDEMANGE	
Stéphanie HERTGEN	
Louis CAUSERO	
Nada DION	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Essey-lès-Nancy, le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.6 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.7 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.10	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.13	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.16	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.18	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)